

"Mur des cons" : la présidente du Syndicat de la magistrature renvoyée en correctionnelle

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 29 septembre 2015

La cour d'appel de Paris a confirmé lundi le renvoi en correctionnelle pour « injures publiques » de la présidente du Syndicat de la magistrature (SM), Françoise Martres, dans l'affaire du « Mur des cons ». Père d'une victime figurant sur ce mur, le général Philippe Schmitt se réjouit de cette décision.

La révélation de l'existence de ce panneau situé à l'intérieur des locaux du Syndicat de la magistrature avait soulevé l'indignation. Sous la mention « Mur des cons », figuraient les photos de nombreuses personnalités jugées hostiles par le syndicat. Parmi elles, le général Philippe Schmitt, père d'Anne-Lorraine assassinée le 25 novembre 2007.

Philippe Schmitt a porté plainte contre le Syndicat de la magistrature. Dans un communiqué, il dit « se réjouir de cette décision de justice qui constitue un premier succès ».

Pour le général, qui « attend le procès avec sérénité », « le métier de magistrat exige un minimum de dignité et d'éthique, qualités étrangères, semble-t-il, aux membres de cette organisation. Il est de l'intérêt de la magistrature, au-delà des arguties juridiques, de faire le ménage en son sein ».
